

353 Avenue du Doyen Jean Lépine
06500 MENTON
Tél. : 04 92 10 54 40 - Fax : 04 92 10 54 49
Mél : gestionnaire.0060026W@ac-nice.fr

Note à l'attention des parents d'enfant demi-pensionnaire **(hors « interne »)**

Madame, Monsieur,

A partir du 3ème trimestre, soit le 1er avril 2026, tous les forfaits de « demi-pension » disparaissent (DP3, DP4, DP5). Ils sont remplacés par une prestation au ticket.
Seul le forfait « interne » reste en vigueur.

Par conséquent les comptes « turboself » de vos enfants devront être approvisionnés à l'avance. Seuls les repas pris seront débités du compte.
Le trop perçu sera remboursé pour un élève qui quitte l'établissement.

➡ Nous appelons votre attention sur le fait qu'aucun passage à la cantine ne sera accepté si le solde du compte « turboself » de votre enfant est insuffisant.

Pour éviter ce désagrément, **nous vous invitons à alimenter son compte « turboself » au plus tard avant 11h00** (synchronisation du logiciel), pour lui permettre le passage à la restauration scolaire.

Le compte « turboself » pourra être alimenter selon l'une des procédures suivantes :

- **prioritairement** sur l'application « MyTurboself », dont vous voudrez bien trouver en annexe les modalités d'approvisionnement.
- **L'alimentation minimum du compte** est de :
 - **5 repas** pour le **3ème trimestre 2025-26** ;
 - **10 repas** pour les **1er et 2ème trimestres 2026-27**.
- ponctuellement, à l'intendance en espèces ou par chèque.

Les comptes des élèves boursiers peuvent être alimentés par leur bourse.

Fait à Menton, le 16 mars 2026.

Le Proviseur

Vincent NASSI



Annexe 1 : procédure d'alimentation du compte « turboself » :

- se connecter ;
- paiement en ligne ;
- historiques des opérations.

1) Se connecter à son compte :

- 1 | Saisir l'adresse mail utilisée lors de la création du compte.
- 2 | Saisir le mot de passe défini lors de la création du compte.
- 3 | Cliquer sur le bouton **CONNEXION**



2) Paiement en ligne

PAYER À LA PRESTATION (MODE ARGENT)



Pour accéder à la partie paiement en ligne, dans le menu latéral à gauche, cliquer sur « **mes comptes** ».

Après avoir cliqué sur « mes comptes », la fenêtre ci-dessous s'ouvrira :

Consulter le montant du prix du repas ainsi que le minimum autorisé pour payer.
NB : le minimum autorisé peut être un montant (somme d'argent en €) ou un nombre de repas.

Consulter son solde actuel

Renseigner le montant à créditer ou le nombre de repas sachant que ce montant ou ce nombre de repas doit être supérieur ou égal au minimum défini (2).

Cliquer sur **PROCÉDER AU PAIEMENT**

VALIDER LE PAIEMENT

Créditer son compte ou payer sa créance, lorsque l'on clique sur **PROCÉDER AU PAIEMENT** la fenêtre ci-dessous s'ouvre :

Renseigner les informations de votre carte bancaire

Vous recevrez un ticket de paiement correspondant à votre transaction

Cliquer sur **Payer par carte**

Vous pouvez à tout moment annuler votre paiement en cliquant sur « j'annule mon paiement » en bas à gauche de la fenêtre.

3) Historique des opérations

HISTORIQUE DES PASSAGES AU SELF

Chaque passage à la demi-pension est enregistré avec la date et l'heure correspondante.

NB : Dans le cas où la personne est à la « prestation », le montant du prix du repas débité apparaît alors en rouge sur la ligne.

Si la personne est au forfait, aucun montant n'apparaît sur la ligne.

TURBOSELF
HISTORIQUE DES OPÉRATIONS

Il est possible de constater des écarts entre ces informations et celles de votre établissement scolaire. Pour obtenir un historique détaillé complet, veuillez en faire la demande par Email dans la rubrique "nous contacter".

Date	Détail	€
12/02/2021 - 12:27	Self	-2,56
11/02/2021 - 12:23	Self	-2,56
13/02/2021 - 12:17	Self (débiteur non autorisé)	-2,56
09/02/2021 - 12:10	Self	-2,56
06/02/2021 - 14:01	Encaissement Web (Self)	40,00
04/02/2021 - 13:11	Self	-2,56
13/02/2021 - 08:09	Self (débiteur non autorisé)	2,56
03/02/2021 - 12:41	Self	-2,56
01/02/2021 - 13:41	Self	-2,56
25/01/2021 - 13:13	Self	-2,56

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

HISTORIQUE DES ENCAISSEMENTS

Chaque encaissement réalisé, que ce soit à l'intendance ou par internet, est enregistré avec la date, l'heure et le moyen de paiement utilisé et apparaît en vert.

HISTORIQUE ANTÉRIEUR

Afin de consulter les historiques de passages et d'encaissements précédents, il vous suffit de cliquer sur les numéros en bas de la fenêtre.